

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF)****Arrêté n° 2025-628
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
pour l'accès au grade de adjoint administratif territorial principal de 2ème**

Le Président de la Communauté de Communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF),

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération n°164 du 26/10/2017 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2025-080 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 07/01/2025 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :**Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme PILLIERE Christine</i>	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	2	ancienneté

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

Fait à AMBERT, le 8 octobre 2025

**Le Président,
Daniel FORESTIER**



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF)****Arrêté n° 2025-629
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
pour l'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

Le Président de la Communauté de Communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF),

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération n°164 du 26/10/2017 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2025-080 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 07/01/2025 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :**Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme BARRIERE Sylvie</i>	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	ancienneté

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

Fait à AMBERT, le 8 octobre 2025

**Le Président,
Daniel FORESTIER**



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF)****Arrêté n° 2025-626
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux
pour l'accès au grade d'agent social principal de 2ème classe****Le Président de la Communauté de Communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF),**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ;

Vu la délibération n°164 du 26/10/2017 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2025-080 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 07/01/2025 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :**Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme LECOMTE Katia</i>	agent social	agent social principal de 2ème classe	1	ancienneté

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Le Président :

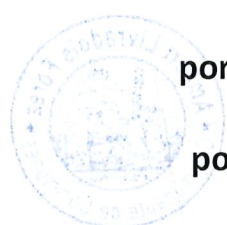
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

Fait à AMBERT, le 7 octobre 2025

**Le Président,
Daniel FORESTIER**



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF)****Arrêté n° 2025 - 13
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des animateurs territoriaux
pour l'accès au grade de animateur principal de 1ère classe****Le Président de la Communauté de Communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF),**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-558 du 20/05/2011, portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

Vu la délibération n° 164 du 26/10/2027 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2022-428 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/06/2022 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :**Article 1 :****Tableau annuel d'avancement de grade**

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>M. OUDOT Aurélien</i>	animateur principal de 2ème classe	animateur principal de 1ère classe	1	ancienneté

Total des agents promouvables : 1**Nombres d'hommes : 1****Nombre de femmes : 0****Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1****Nombres d'hommes : 1****Nombre de femmes : 0****Article 2 :**

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (ou de la présente publicité), d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Notifié le :

Signature de l'agent :

Fait à AMBERT, le 23 janvier 2025

**Le Président,
Daniel FORESTIER**



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF)****Arrêté n° 2025-625
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique
pour l'accès au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère
classe****Le Président de la Communauté de Communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF),**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2012-437 du 29/03/2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique ;

Vu la délibération n°164 du 26/10/2017 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2025-080 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 07/01/2025 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :**Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme BERTHEOL Carole</i>	assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	ancienneté

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

Fait à AMBERT, le 7 octobre 2025

**Le Président,
Daniel FORESTIER**



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF)****Arrêté n° 2025-624
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe****Le Président de la Communauté de Communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF),**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n°164 du 26/10/2017 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2025-080 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 07/01/2025 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :**Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>M. FORCHERON Mathieu</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	ancienneté

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

Fait à AMBERT, le 7 octobre 2025

**Le Président,
Daniel FORESTIER**



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF)****Arrêté n° 2025-627
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants
pour l'accès au grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle****Le Président de la Communauté de Communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF),**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2017-902 du 09/05/2017, portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;

Vu la délibération n°164 du 26/10/2017 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2025-080 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 07/01/2025 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :**Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme MONIER Stéphanie</i>	éducateur de jeunes enfants	éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	ancienneté

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

Fait à AMBERT, le 8 octobre 2025

**Le Président,
Daniel FORESTIER**



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF)****Arrêté n° 2025-630
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation
pour l'accès au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe****Le Président de la Communauté de Communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF),**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

Vu la délibération n°164 du 26/10/2017 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2025-080 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 07/01/2025 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :**Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Tableau annuel d'avancement de gradeAgent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme CALMARD Mélanie</i>	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	ancienneté
<i>Mme DABERT-BOURNILHAS Valérie</i>	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	2	ancienneté
<i>Mme GOUTTESOLARD Aurore</i>	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	3	ancienneté
<i>M. HUMBERSET Frédéric</i>	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	4	ancienneté
<i>Mme WILLAME Eva</i>	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	5	ancienneté

Total des agents promouvables : 6

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 5

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 5

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 4

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

Fait à AMBERT, le 8 octobre 2025

**Le Président,
Daniel FORESTIER**



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF)****Arrêté n° 2025-631
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation
pour l'accès au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe****Le Président de la Communauté de Communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF),**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

Vu la délibération n°164 du 26/10/2017 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2025-080 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 07/01/2025 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :**Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>M. CHEZE Raphaël</i>	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1	ancienneté

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

Fait à AMBERT, le 8 octobre 2025

**Le Président,
Daniel FORESTIER**





COMMUNAUTE DE COMMUNES
AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF)

Arrêté n° 2025-632

portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025

Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux
pour l'accès au grade d'ingénieur hors classe

Le Président de la Communauté de Communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF),

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2016-201 du 26/02/2016, portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu la délibération n°164 du 26/10/2017 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2025-080 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 07/01/2025 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. GALLO-SELVA Olivier	ingénieur principal	ingénieur hors classe	1	Ancienneté

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

Fait à AMBERT, le 15 octobre 2025

**Le Président,
Daniel FORESTIER**

